



## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM44172, N°176845) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 07/06/2016

Fait à Toulouse, le 2 Juin 2016

---

### AVIS AU PUBLIC

**PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU SCHEMA  
DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS  
MIDI-QUERCY, DEFINITION DES OBJECTIFS  
POURSUIVIS ET DES MODALITES DE  
CONCERTATION**

En date du 27 mai 2016, le Comité Syndical du PETR du Pays Midi-Quercy a pris une délibération (n°2016\_25) ayant pour objet la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Midi-Quercy ainsi que la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation à ce titre. Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège du PETR du Pays Midi-Quercy (12 rue Marcelin Viguié, 82 800 Nègrepelisse) et dans les mairies des communes concernées. Le dossier peut être consulté au siège du PETR du Pays Midi-Quercy et sur le site Internet du Pays MQ : [www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)

---

Le Président

Marc DUBOIS

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

